



Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D08-OE02-ind2
Libellé Indicateur	Nombre de constats confirmés de rejets illicites hydrocarbures en mer
Cible de l'indicateur	Diminution du nombre de constats confirmés de rejets illicites
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D08
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D08-OE02
Libellé Objectif Environnemental	Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	Convention des mers régionales (OSPAR, BARCELONE)
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politique ou CMR R	
Actions associées (programme de mesure)	Aucune action nouvelle

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	CEDRE
Nom de la donnée mobilisée	POLREP
Description de la donnée mobilisée	
Dispositif de suivi mobilisé	
Façades concernées par les données	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Protocole de suivi	
Stratégie spatiale de la collecte	
Stratégie temporelle de la collecte	
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé si hors DCSMM	Non pertinent
Commentaires	/
Lien URL catalogage	<a href="https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/fre/catalog.search#/metadata/f389fa9f-6525-4ab3-8ccf-25c9652b006f">https://data.ofb.fr/catalogue/mmf_dcsmm/fre/catalog.search#/metadata/f389fa9f-6525-4ab3-8ccf-25c9652b006f</a>

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	CEDRE
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Les analyses sont réalisées à l'échelle de la façade. Les éléments considérés pour le calcul de l'indicateur cet objectif : Polreps totaux confirmés Une analyse de tendance est réalisée afin de renseigner l'indicateur considéré pour chaque façade.
Valeur de référence de l'indicateur	Pour chaque façade pour lequel une analyse de tendance peut être réalisée et pour lequel l'indicateur est considéré avec l'année 2016 comme valeur de référence. Il s'agira de faire une moyenne arithmétique du Nombre total de PolReps confirmés (toutes catégories)
Métrique	
Intitulé métrique	
Méthode de calcul de la métrique	
Echelle spatiale de calcul de la métrique	Par façade maritime
Echelle temporelle de calcul de la métrique	Le renseignement de l'OE 2022 se base sur une analyse statistique sur la période 2016-2021.
Valeur de la métrique	
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	* Méthode de calcul : Les analyses sont réalisées à l'échelle de la façade pour les sous-indicateurs concernés par cette façade. La méthode de calcul de la métrique comprend : 1. Le calcul du Nombre total de PolReps confirmés (toutes catégories) 2. Le calcul de tendance  * méthode d'interprétation : Pour le renseignement de l'indicateur, la cible est une cible de tendance binaire. La définition de l'indicateur de l'OE indique qu'une tendance allant à la diminution de manière significative pourra être considérée comme étant bonne. Pour tous les autres cas (aucune tendance significative et tendance significative à l'augmentation), l'indicateur sera considéré comme mauvais et ne permettent pas l'atteinte de l'OE.
Valeur de l'indicateur	Pas d'évaluation
Interprétation	<b>Indicateur non évalué</b>
Commentaires interprétation	Un manque de données n'a pas permis l'évaluation de cet indicateur. Seuls les POLREPS confirmés ont été considérés. La tendance du nombre de POLREP confirmés suite à une pollution est très variable d'une année sur l'autre et selon la façade maritime considérée. Par ailleurs, le manque d'informations sur les variations de l'effort d'observation (nombre d'heures de vol, zones couvertes) ne permet pas de conclure sur l'évolution des pollutions à la seule lecture de l'évolution des POLREP confirmés. Le terme « déversement » doit être pris au sens large car il concerne tout autant des déversements accidentels ou illicites d'hydrocarbures ou de substances dangereuses transportées en vrac, que des pertes de fûts et de conteneurs. Des informations sur des fausses pollutions, des macro-déchets ou des pollutions d'origine tellurique peuvent également apparaître dans ces POLREP confirmés.

## Analyse Critique

Limite pour le renseignement de l'indicateur :

- Le calcul de l'indicateur repose sur des données issues d'évènements à survenance très aléatoire.
- Tous les Polreps ne font pas l'objet d'un survol systématique de vérification notamment en cas de rejet soupçonné de faible dimension ; ceci pour diverses raisons qui parfois se conjuguent : le rejet ne présente aucun risque et ne justifie pas de mobilisation de moyens (dissémination rapide très probable, éloignement important par rapport à la côte, un état de mer favorable à la dispersion naturelle, dérive évidente vers le large), ou non disponibilité de moyens, etc.
- Les conditions météo (état de mer) influent sur le nombre de découvertes et sur la persistance du rejet (en favorisant la coalescence en surface ou à l'inverse la dispersion)
- la qualité de la donnée (précision, effort de rapportage) peut nuire à la qualité des sous-indicateurs

Incidence sur le renseignement de l'indicateur en 2022 :

- la qualité de la donnée peut nuire à la robustesse de l'analyse ;
- Le renseignement de l'indicateur sera éventuellement difficile ;
- Les tendances de certains sous-indicateurs ne pourront probablement être calculées.

## Références

<b>Bibliographie</b>	
<b>Citation</b>	